

Demande d'expérimentation ATD Quart Monde :  
**Territoires zéro chômeur de longue durée**

**Annexe n°4**

***Expérimentation à Seiches-sur-le-Loir en 1995***

*par Patrick Valentin<sup>1</sup>*

12 mai 2014

---

<sup>1</sup> Ce document a pour but d'illustrer la démarche de la demande d'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » d'ATD Quart Monde.

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Les fondements de l'expérimentation.....</b>	<b>3</b>
<b>La démarche expérimentée.....</b>	<b>3</b>
Les acteurs.....	3
1ère étape : Connaître tous les demandeurs d'emploi de longue durée de la commune.....	3
2e étape : La recherche des activités utiles.....	4
3e étape : La création de l'entreprise locale polyvalente.....	5
Section 1 – « Services administratifs et culturels ».....	7
La ferme accueil.....	7
La bibliothèque.....	7
« Les Baladins du Loir ».....	7
Le foyer de jeunes.....	7
La maison de retraite.....	7
Section 2 – « Espaces verts ».....	9
Section 3 – « Tourisme et Accueil ».....	10
Section 4 – « Service aux collectivités, service aux personnes ».....	12
Section 5 – « Agriculture, élevage, forêts ».....	14
Section 6 – « Entretien de bâtiment, peinture, gros nettoyage ».....	16
Compte de résultat prévisionnel général.....	18
<b>Conclusion.....</b>	<b>20</b>

## Introduction

**AITA (Association Intermédiaire de Travail Adapté) à St Barthélemy d'Anjou**, créée en 1990, et agréée en tant qu' « association intermédiaire » s'est donnée pour mission, la lutte contre l'exclusion sociale dont sont victimes **les personnes privées d'emploi**.

En lien avec le réseau « Travail, Métier » du mouvement ATD Quart Monde, l'association a mis en place, en 1995, une expérimentation sur le thème : « l'emploi, un droit pour tous » ou comment supprimer le « chômage d'exclusion ».

Même si cette expérience n'a pu, pour diverses raisons, atteindre tous ses objectifs, elle est exemplaire de la démarche qui pourrait être aujourd'hui entreprise à l'échelle d'un territoire pour éradiquer le chômage de longue durée.

En voici le récit par ceux qui en furent les promoteurs.

## Les fondements de l'expérimentation

Nous faisons depuis de nombreuses années le constat que les moins performants étaient exclus de l'emploi par les mécanismes économiques et sociaux **fondés sur la sélection**.

Il convenait donc de mettre en place et d'initier des démarches qui auraient pour but de modifier les mécanismes de sélection qui provoquent l'exclusion. C'était la notion d'exhaustivité qui commençait par un concept simple : **sélectionner sans exclure**. Chacun à sa place, oui, mais à une condition, une place pour chacun.

Le projet consistait donc à créer une « entreprise locale polyvalente », destinée à gérer l'activité de tous les demandeurs d'emploi de longue durée d'une petite circonscription donnée. Cette entreprise, sans but lucratif, mais à but social, visait à **supprimer** le statut de demandeur d'emploi de longue durée en situation de passivité, ou de précarité, privé des liens sociaux essentiels et à le remplacer par un statut « d'actif », régi par le code du travail, conçu donc comme un droit pour tous et cofinancé à ce titre. Un statut régi par le code du travail mais avec deux particularités essentielles :

- une « subvention d'équilibre » pour équilibrer le cout salarial, subvention équilibrée par l'économie réalisée sur les allocations non-distribués aux chômeurs de longue durée devenus actifs (allocations Assedic, FNS, RMI, CAF, etc.) et les recettes directes ou indirectes générées par l'activité de ces mêmes chômeurs.
- Une « disponibilité » de droit vis-à-vis du marché du travail principal. Il était naturel que le marché du travail, financé par le seul mécanisme du marché, soit prioritaire. « L'emploi, un droit pour tous », n'avait pas vocation à se substituer à l'emploi existant, il le complétait.

Par ailleurs, le projet se présentait comme « pédagogique » pour le territoire choisi car une telle entreprise de « l'emploi, un droit » devait pouvoir démontrer à tous, en permanence, que les emplois ainsi créés ne venaient pas concurrencer ou se substituer aux autres emplois.

## La démarche expérimentée

### Les acteurs

- La municipalité du territoire d'intervention, la Commune de Seiches sur le Loir, qui se situe à une vingtaine de kilomètres au nord-est d'Angers.
- L'association intermédiaire AITA en lien très étroit avec les Pouvoirs publics locaux, et l'ensemble des partenaires dont l'implication est essentielle pour ce type d'action.

### 1<sup>ère</sup> étape : Connaître tous les demandeurs d'emploi de longue durée de la commune

Le maire a invité tous les demandeurs d'emploi de longue durée de la commune à une réunion pour expliquer la démarche expérimentale. Ensuite, nous avons organisé un entretien individuel (entretien d'embauche) entre le responsable de la future l'entreprise polyvalente à but social et les salariés potentiels de cette entreprise, c'est-à-dire tous les demandeurs d'emploi de longue durée de la Commune qui ont

répondu à l'invitation. Au cours de cet entretien, le responsable de l'entreprise a veillé à répertorier les goûts, les souhaits, les compétences acquises avec ou sans formation, les qualités physiques, relationnelles des demandeurs d'emploi.

Le but de cette prise de contact était de connaître chacun des futurs salariés et surtout de pouvoir rechercher, en parallèle, les travaux qui correspondraient aux capacités immédiates des personnes à recruter.

Nous avons expliqué aux personnes individuellement puis en groupe la proposition afin qu'elles prennent conscience qu'il s'agissait d'une action expérimentale visant à mettre en œuvre un statut nouveau.

Sur les 85 demandeurs d'emploi de longue durée de la commune, 59 personnes ont été reçues car elles étaient immédiatement disponibles, représentant 31 hommes et 28 femmes (Qualifications, âges, voir fiches ci après).

26 personnes, toutefois, ne se sont pas présentées. Certaines avaient des problèmes de santé dans l'immédiat, d'autres des problématiques diverses à plus long terme : logement, addictions, charge familiale, dettes... Ces personnes ne pouvaient se présenter sans une prise en compte préalable de leurs problématiques sociales.

En conclusion de cette première étape, nous avons constaté une grande motivation et une très grande volonté de travailler de la part des demandeurs d'emploi.

La proportion 59/26 nous a paru assez significative. Les 59 personnes prêtes à travailler étaient plongées dans une anxiété considérable. Dans la petite commune de Seiches-su-le-Loir, elles connaissaient l'histoire individuelle des 26 autres, celles qui n'avaient pas été en mesure de se présenter pour un emploi immédiat. Souvent elles connaissaient même le détail de la vie de ces personnes et les raisons de leurs difficultés. Elles savaient le rôle dramatique de la privation d'emploi. Elles savaient que si **la privation d'emploi** dont elles souffraient ne trouvait pas de réponse rapidement, elles rejoindraient inéluctablement les 26 autres et seraient définitivement, ou au moins à très long terme, incapable de rejoindre le marché du travail.

Les personnes au chômage de longue durée constituaient la raison d'être de « l'entreprise polyvalente ». Le but de l'entreprise était de donner, sans délai, à tous les citoyens-demandeurs d'emploi de longue durée, une activité utile à la collectivité, source de dignité et de sécurité, tout en restant disponibles et prêts à recevoir toute formation utile en lien avec les demandes éventuelles du marché du travail ordinaire.

## 2° étape : La recherche des activités utiles

La deuxième étape de l'action consistait donc dans la recherche détaillée de tous les travaux utiles qui restaient à faire sur la Commune et qu'il fallait rendre solvables pour créer des emplois dignes de ce nom.

Il a été nécessaire de rencontrer tous les interlocuteurs de la Commune, toutes les personnes susceptibles d'indiquer les travaux utiles qui n'étaient pas encore solvabilisés.

La recherche s'est faite sous forme de visites et d'entretien avec le concours de tous les partenaires de la Commune (fonctionnaires, notabilités, élus, commerçants, entreprises, mais aussi tous les citoyens qui le désiraient...).

Il importait qu'aucun des travaux répertoriés pour devenir un emploi ne puisse être ressenti localement par quiconque comme une « concurrence déloyale » par rapport aux emplois existants. Toutes les entreprises qui pouvaient être directement touchées par les travaux répertoriés ont été consultées. Nous avons vérifié ainsi qu'il s'agissait incontestablement de travaux supplémentaires de telle sorte que chacun puisse constater que les demandeurs d'emploi ne viennent prendre la place de personne. On solvabilisait, grâce à ce nouveau statut d'actif, des travaux qui n'auraient pas été réalisés puisque insolubles dans le système ordinaire de l'économie et de l'emploi.

Dans cette recherche, la question à se poser, au point de départ, était la suivante : « **Est-ce du travail utile et à long terme ?** »

Nous avons pris en compte toutes les idées, dans toutes les professions et nous ne nous sommes arrêtés ni à la soi-disant technicité ni aux contraintes d'équipement en machines ou en matériel car on peut, dans certains cas, pallier le manque de compétences et le manque d'équipement par l'adaptation du travail aux situations qui se présentent. Cette notion de « Travail Adapté » ouvre de grandes possibilités souvent méconnues. La preuve a souvent été faite que, sur des emplois très variés, des personnes réputées inadaptées et non qualifiées peuvent réaliser les travaux, même difficiles, si l'effort d'adaptation du travail à la mesure des opérateurs est bien mené (cf. l'expérience des Centres d'Aide par le Travail, des Ateliers Protégés, des Chantiers d'Insertion et des Entreprises d'Insertion qui constituent un capital considérable et méconnu de « recherche et développement » pour l'emploi).

Cet examen nous a permis de faire très rapidement un inventaire de travaux permettant de créer plus de

70 emplois à plein temps alors que nous n'avions que 60 demandeurs d'emploi de longue durée à embaucher ! Démonstration était faite : « ce n'est pas le travail qui manque ».

Organiser l'activité utile de tous ceux que l'économie moderne ne recrutait plus, telle était la mission de l'entreprise locale polyvalente.

Ensuite, l'analyse devait entrer dans les détails et aboutir à une programmation précise transformant les activités répertoriées en « postes de travail adaptés » aux personnes concernées.

### **3<sup>e</sup> étape : La création de l'entreprise locale polyvalente**

La notion d'entreprise polyvalente et locale nous semblait indispensable. L'objectif était précisément de lutter contre les « mécanismes de l'exclusion ».

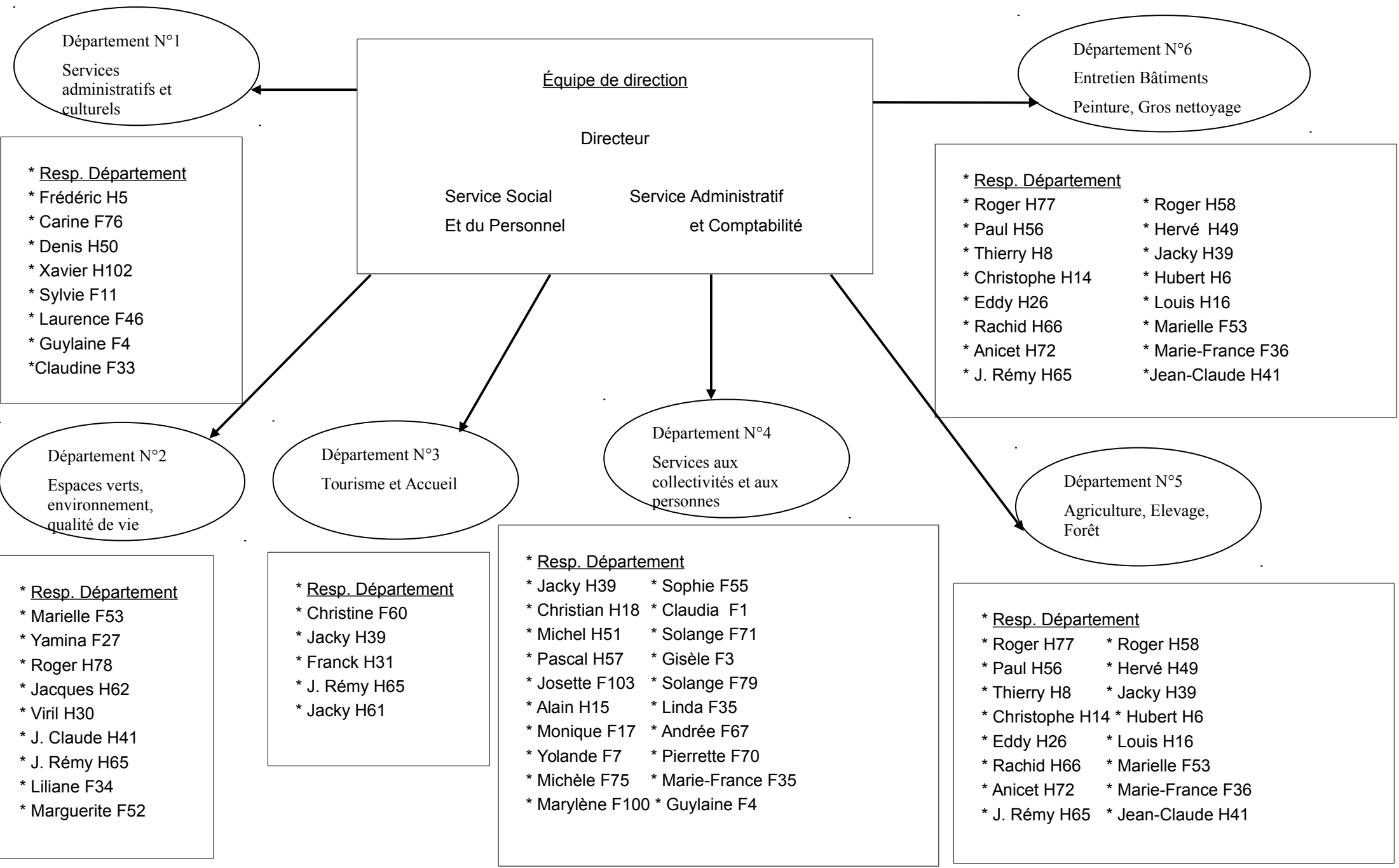
Or les mécanismes de l'exclusion commencent par la création de catégories. Chaque fois que l'on constitue des catégories au sein de la population, on commence à choisir ceux qui seront aidés par opposition à ceux pour lesquels il n'y a pas encore de solution. Il faut donc, pour lutter contre ce mécanisme, se doter, sur de petits territoires, d'un outil polyvalent et dont la vocation est d'accueillir peu de monde (60 à 100 personnes au maximum par unité) mais tout le monde. Il ne faut pas commencer tantôt par les jeunes, tantôt par les femmes, tantôt par les personnes âgées, tantôt par les handicapés. Il faut accueillir et rendre actif tous les citoyens qui en ont besoin, sur un territoire donné, car « l'emploi, un droit » ne peut pas, en démocratie, être « un droit sélectif ».

#### ***Organigramme prévisionnel réalisé pour l'entreprise polyvalente***

Le schéma page suivante présente un résumé de l'entreprise polyvalente, organisée en 6 sections distinctes selon les activités recensées :

- 1** – Services administratifs et culturels.
- 2** – Espaces verts/environnement/Qualité de vie.
- 3** – Tourisme et Accueil.
- 4** – Service aux collectivités/Service aux personnes.
- 5** – Agriculture/Élevage/Forêt.
- 6** – Entretien de bâtiments/Peinture/Gros nettoyage

Chaque salarié est affilié à un ou plusieurs départements, sachant qu'il peut, selon ses souhaits ou ses possibilités, travailler sur plusieurs métiers le cas échéant. C'est le cas, par exemple de Jacky / H39 ou bien de Jean-Rémy / H65 (dans ce cas le nom est souligné sur l'organigramme).



## Section 1 – « Services administratifs et culturels »

### *La ferme accueil*

Ce partenaire reposait sur une initiative locale tout à fait intéressante qui pouvait donner naissance à une activité nouvelle : tourisme vert, loisirs, ruralité et mise en valeur des espaces ruraux. Toutefois, l'ensemble du projet était totalement non finançable dans les « paramètres de l'économie lucrative », compte tenu de l'investissement, et pourtant à lui tout seul, ce projet pouvait générer 10 emplois à plein temps !

Mais cette activité ne serait rentable qu'au mieux dans 5 ou 10 ans. Or, aucun financier à but lucratif ne pouvait envisager de réaliser une telle action avec une rentabilité aussi lointaine. Seul « l'entreprise France » pouvait y parvenir en valorisant le travail et en mettant en activité, dans des conditions normales, tous ceux qui en étaient exclus.

### *La bibliothèque*

Il s'agissait là encore, d'un service où les animations jugées utiles et extrêmement importantes pour lutter à long terme contre la pauvreté culturelle, étaient non finançables malgré l'énorme chômage que l'on finançait par ailleurs ! Seuls étaient financés les animations en collèges et maternelles. Aucun budget n'était prévu pour les écoles primaires.

### *« Les Baladins du Loir »*

Le groupe de théâtre avait besoin d'une personne « professionnelle » pour continuer son activité. Ceci sans budget supplémentaire car le public ne payait pas des prix d'entrées suffisants.

### *Le foyer de jeunes*

En dehors du sport, les jeunes n'avaient aucune activité pour les occuper et leur donner une formation humaine. Il était bon pour eux de remettre en activité ce foyer. L'utilité était aussi évidente que le manque de financement.

### *La maison de retraite*

Les personnes âgées n'avaient que très peu d'activités, les journées étaient longues et vides. Le personnel de la maison n'avait pas assez de temps à leur consacrer mais il était impossible de financer dignement un poste supplémentaire !... alors qu'on finançait chichement le chômage de longue durée !!

Il faut rappeler que nous avons retenu dans ce département d'activités « Services administratifs et culturels », uniquement les travaux utiles que notre personnel, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi de longue durée de la commune de Seiches, étaient capables, pour la plupart, de réaliser **sans formation préalable compte tenu de leur qualification actuelle**.

La page suivante comporte :

1) Le tableau des « affectations prévisionnelles du personnel » et le budget salaire.

- 1<sup>ère</sup> colonne : désignation des travaux,
- 2<sup>e</sup> colonne : le nom des « demandeurs d'emplois » capables de tenir le poste,
- 3<sup>e</sup> colonne : le nombre d'heures annuelles nécessaire
- 4<sup>e</sup> colonne : le coût salarial total (salaire et charge au SMIC).

2) Le tableau « Budget prévisionnel » de la section qui tient compte des investissements que nous avons prévus et recensés en même temps que les travaux choisis.

**Nota :** Pour simplifier l'exposé et aller à l'essentiel du raisonnement de l'expérience, nous utilisons désormais le vocable « Entreprise France » à chaque fois qu'il faut désigner des coûts ou des recettes **qui reviennent à la collectivité**.

Les pages qui suivent seront construites de la même façon pour les six sections de l'entreprise.

Section 1 / SERVICES ADMINISTRATIFS ET CULTURELS			
Libellé des travaux	Nom / N° de dossier	Heures requises pour le poste	Coût salarial en F
0 : Responsable du département		2028	190.000
1 : Secrétariat entreprise polyvalente	Frédéric / H5	240	13.200
2 : Idem	Carine / F76	1200	66.000
3 : Secrétariat administratif mairie	Denis / H50	720	39.600
4 : Secrétariat / tri courrier	Denis / H50	720	39.600
5 : Secrétariat ferme accueil	Xavier / H102	1200	66.000
6 : Idem	Frédéric / H5	240	13.200
7 : Animations scolaires Biblio	Sylvie / F11	1200	66.000
8 : Aide administrative aux personnes	Laurence / F46	1440	79.200
9 : Baladins du Loir/Resp. théâtre		720	39.600
10 : Baladins du Loir / Décors	Guylaine / F4	720	39.600
11 : Responsable foyer des jeunes	Claudine / F33	720	39.600
12 : Animation maison de retraite	Claudine / F33	720	39.600
Heures travaillées : 9120h		Frais du personnel : 731.200 francs	Salaire du dirigeant : 270.000 francs
Heures recensées : 11868h			

### Budget d'exploitation Prévisionnel de la section

Section 1 / SERVICES ADMINISTRATIFS ET CULTURELS			
1. <u>Charges d'exploitation</u>	<u>Coûts</u>	2. <u>Investissements</u>	<u>Coûts</u>
A. Frais du personnel Total A1	1.001.200	A. Amortissables	
		<u>Matériels</u>	
B. Frais de fonctionnement		Équipement des locaux	30.000
<u>Frais</u>		(Mobilier/Mat. Administratif)	
Location des locaux (3 pièces)	60.000	Matériel d'entretien	20.000
Petit matériel et outillage (dont vêtements)	10.000	Véhicules (déplacement et utilitaire)	0
Charges (EDF/Tél/Chauffage/Eau/Impôts)	36.000	Gros matériel d'exploitation	0
Fournitures de bureau/Frais de communication	3.000	(gros outillage/tracteur/échafaudages/hangar...)	
Assurances (Salariés/Locaux/Véhicules)	20.000	Équipement restauration et hébergement	0
Frais de transport (Vignette/Carburant/Kms)	6.000		
Dotations et provisions	10.000		
	-----	Total A2	50.000
Total B1	145.000	B. Non amortissables	
		Achat du terrain	
C. Frais financiers Total C1	0	Total B2	30.000
	-----		-----
Total A1+B1+C1	1.146.200	Total A2 + B2	80.000



## Section 2 – « Espaces verts »

L'interlocuteur, le plus important est évidemment dans ce domaine, la Mairie, auprès de laquelle nous avons trouvé la plus grande partie des travaux utiles et ceci selon l'exemple de l'initiative de la Mairie de Saumur : « Un jeune, une activité ».

La Mairie de Seiches-sur-le-Loir, à elle seule, était en mesure d'employer 6 personnes à temps plein et de façon incontestablement utile, mais elle ne pouvait pas augmenter les impôts à due proportion. Nous en étions donc réduits à préférer le chômage de longue durée !

Tous ces travaux « espaces verts » auraient pu être doublés ou triplés, en restant vraiment utiles si nous avions eu davantage de demandeurs d'emploi à mettre en activité, sachant que seulement 1/3 des personnes potentiellement capables de nous indiquer ces travaux ont été interrogées.

Certains propriétaires privés, laissaient leur maison à l'abandon. Il y avait donc là, un problème juridique à résoudre pour la mise en place d'un travail utile : dans la mesure où le fruit du travail revient à un particulier, il faut nécessairement trouver une contrepartie...

Par contre, d'autres travaux étaient liés à des entreprises de service public, ce qui rentrait dans le cadre défini précédemment : certains cadres locaux des entreprises de service public (EDF-GDF), nous avaient suggéré des travaux qui n'étaient pas budgétés dans leurs entreprises et ne semblaient pas finançables compte tenu des règles de gestion de ces entreprises performantes qui, comme les autres entreprises essayent toujours de réduire le personnel et de gagner en productivité. Cette course à la productivité était vécue difficilement par les cadres de ces entreprises qui observaient tout le travail utile laissé de côté.

C'était le cas à Seiches-sur-le-Loir de l'entretien des postes de transformation EDF qui n'était pas assez rentable et qui laissait des lieux sales et mal entretenus (voir travaux département d'activités N°6).

Section 2 / ESPACES VERTS / ENVIRONNEMENT / QUALITE DE VIE			
Libellé des travaux	Nom / N° de dossier	Heures requises pour le poste	Coût salarial en F
0 : Responsable du département		2028	190.000
1 : Parterre nouveau Centre Bourg	Marièle / F53	1320	72.600
2 : Idem	Yamina / F27	600	33.000
3 : Entretien terrains rugby et tennis	Roger / H78	168	9.240
4 : Entretien sentiers pédestres	Roger / H78	80	4.400
5 : Finition après tonte	Roger / H78	960	52.800
6 : Ramassage des feuilles	Roger / H78	64	3.520
7 : Inventaire du mat de la piscine	Roger / H78	8	275
8 : Nettoyage des bords du Loir	Roger / H78	160	8.800
9 : Idem	Jacques / H62	160	8.800
10 : Entretien ruisseaux urbains	Jacques / H62	440	24.200
11 : Dégag. têtes de ponts/saignées	Jacques / H62	80	4.400
12 : Entretien aires de repos, tonte	Jacques / H62	40	2.200
13 : Entretien ruisseaux ruraux	Viril / H30	480	26.400
14 : Jardinage (amélioration/entretien)	J. Claude / H41	128	7.040
15 : Entretien panneaux signalétiques	J. Claude / H41	192	10.560
16 : Plan/inventaire anciennes tombes	J. Claude / H41	100	5.500
17 : Entretien maison près mairie	J. Claude / H41	96	5.280
18 : Désherbage des rues	Jean-Rémy/H65	960	52.800
19 : Jardins particuliers	Liliane / F34	1440	79.200
20 : Prélèvement des eaux	Marguerite/F52	1200	66.000
21 : Idem		240	13.200
22 : Nettoyage crues sur le Loir		360	19.800
Heures travaillées : 8676h Heures recensées : 11304h		Frais du personnel : 700.015 francs	

## Budget d'exploitation Prévisionnel de la section

Section 2 / ESPACES VERTS / ENVIRONNEMENT / QUALITE DE VIE			
3. <u>Charges d'exploitation</u>	<u>Coûts</u>	2. <u>Investissements</u>	<u>Coûts</u>
A. Frais du personnel Total A1	700.015	A. Amortissables	
B. Frais de fonctionnement		<u>Matériels</u>	
<u>Frais</u>		Équipement des locaux (Mobilier Matériel Administratif)	0
Location des locaux (3 pièces)	0	Matériel d'entretien	90.000
Petit matériel et outillage (dont vêtements)	10.000	Véhicules (déplacement et utilitaire)	40.000
Charges (EDF/Tél/Chauffage/Eau/Impôts)	0	Matériel d'exploitation (gros outillage /tracteur/échafaudages/hangar...)	520.000
Fournitures de bureau / Frais de communication	0	Équipement restauration et hébergement	0
Assurances (Salariés/Locaux/Véhicules)	0		
Frais de transport (Vignette/Carburant/Kms)	77.000		
Dotations et provisions	-----		
	87.000		
		Total A2	650.000
		B. Non amortissables	
		Achat du terrain	
C. Frais financiers	0		
		Total B2	0
		Total A2 + B2	650.000
Total A1+B1+C1	787.015		

### Section 3 – « Tourisme et Accueil »

Dans ce domaine, les partenaires étaient aussi l'entreprise polyvalente, la Mairie et la Ferme accueil.

Comme dans les sections précédentes, nous n'avons pris qu'une part très faible des initiatives possibles et utiles. En effet, dans cette section, le partenaire était très souvent directement « l'entreprise France » car la transformation de la France en un « jardin de tourisme », non seulement n'est pas un vain mot, mais constitue un investissement essentiel sur lequel repose une part importante du développement du tourisme à but lucratif, si précieux pour la croissance d'aujourd'hui.

Ce secteur est l'un des exemples les plus significatifs du rapport à instaurer au sein de « l'entreprise France » entre ses demandeurs d'emploi de longue durée et ses entreprises à but lucratif : dans ce domaine, particulièrement, les demandeurs d'emploi de longue durée peuvent collaborer activement à des investissements qui permettront la relance des entreprises à but lucratif.

Section 3 / TOURISME ET ACCUEIL			
Libellé des travaux	Nom / N° de dossier	Heures requises pour le poste	Coût salarial en F
0 : Responsable du département		2028	190.000
1 : Accueil enfants/Animation ferme	Christine / F60	960	52.800
2 : Visite Seiches/Matheflon	Jacky / H39	480	26.400
3 : Piétons municipaux	Franck / H31	1260	66.000
4 : Signalétique Matheflon	Jean-Rémy / H65	720	39.600
5 : Accueil commune (fleurs...)	Jacky / H61	1440	79.200
6 : Création aires pique-nique/BBQ		1440	79.200
7 : Balisage, valorisation camping		20	1.100
Heures travaillées : 4860h		Frais du personnel :	
Heures recensées : 8348h		534.300 francs	

### Budget d'exploitation Prévisionnel de la section

Section 3 / TOURISME ET ACCUEIL			
1. <u>Charges d'exploitation</u>	<u>Coûts</u>	2. <u>Investissements</u>	<u>Coûts</u>
A. Frais du personnel		A. Amortissables	
Total A1	534.300	<u>Matériels</u>	
B. Frais de fonctionnement		Équipement des locaux (Mobilier/Mat. Administratif)	0
<u>Frais</u>			
Location des locaux (3 pièces)	0	Matériel d'entretien	0
Petit matériel et outillage (dont vêtements)	60.000		
Charges (EDF/Tél/Chauffage/Eau/Impôts)	0	Véhicules (déplacement et utilitaire)	20.000
Fournitures de bureau/Frais de communication	3.000		0
Assurances (Salariés/Locaux/Véhicules)	6.000	Gros matériel d'exploitation (gros outillage/tracteur/échafaudages/hangar...)	0
Frais de transport (Vignette/Carburant/M)	69.000	Équipement restauration et hébergement	20.000
Dotations et provisions	0		
Total B1	603.300	Total A2	
C. Frais financiers		B. Non amortissables	0
Total C1		Achat du terrain	
		Total B2	20.000
Total A1+B1+C1		Total A2 + B2	

## Section 4 – « Service aux collectivités, service aux personnes »

Dans cette section, nous avons essentiellement des groupes d'entreprises, des groupes d'associations, ainsi que des groupes d'exploitants agricoles. Tous ces groupements devenaient naturellement des interlocuteurs préférentiels.

Ce phénomène n'est pas étonnant. En effet, notre démarche étant la recherche de tous les travaux utiles (en dehors des travaux actuellement rémunérables par le biais de l'entreprise à but lucratif), il était naturel que ce soit des travaux d'utilité collective qui se dégagent en premier. Or, l'utilité collective est liée au groupement de personnes, soit morales, soit physiques.

Ce secteur « Service aux collectivités, Service aux personnes », existait déjà dans l'économie ordinaire. On devait donc veiller soigneusement à ce que tous les travaux soient bien « en plus » des travaux existants et qu'ils débouchent sur des statuts ou des qualifications, à court, moyen ou long terme au moins égal aux statuts existant.

Toutefois, ce secteur montre avec acuité le paradoxe inacceptable de la situation d'immobilisme actuelle. Pour prendre deux exemples récents, relatés dans la presse, les gardiens de prison ou les aides ménagères employées par des associations familiales, dans ces deux cas, l'utilité de la création de ces emplois est évidente pour la société et pourtant personne ne sait comment **transformer cette utilité en créations d'emplois** (les gardiens de prison font la grève, les associations passent leur temps à réclamer des postes et pendant ce temps-là, les demandeurs d'emploi continuent d'être au chômage).

Section 4 / SERVICE AUX COLLECTIVITES / SERVICE AUX PERSONNES			
Libellé des travaux	Nom / N° de dossier	Heures requises pour le poste	Coût salarial en F
0 : Responsable du département	M. France / F101	2028	190.000
1 : Poste de gardien	Christian / H18	1440	79.200
2 : Poste de coursier	Michel / H51	1440	79.200
3 : Gardien manifestations	Pascal / H57	960	52.800
4 : Ménage ferme accueil	Josette / F103	1440	79.200
5 : Restauration/Hôtellerie ferme	Alain / H15	1440	79.200
6 : Idem	Monique / F17	1440	79.200
7 : Ménage exploitations	Yolande / F7	624	34.320
8 : Idem	Michèle / F75	1200	66.000
9 : Visite, aide aux pers âgées	Marylène / F100	720	39.600
10 : Idem	Sophie / F55	600	33.000
11 : Idem	Claudia / F1	1440	79.200
12 : Idem	Solange / F71	720	39.600
13 : Service garde d'enfants/resp.	Gisèle / F3	1440	79.200
14 : Idem/garde	Solange / F3	1440	79.200
15 : idem/garde	Linda / F35	600	33.000
16 : Femme de ménage mi-temps	Andrée / F67	720	39.600
17 : Idem	Yolande / F7	720	39.600
18 : Idem	Solange / F71	720	39.600
19 : Idem	Pierrette / F70	720	39.600
20 : Sanitaires communaux	Pierrette / F70	192	10.560
21 : Containers ville		192	10.560
22 : Ménage commerces	M. France / F36	350	19.250
23 : Confection Ferme Accueil	Guylaine / F4	720	39.600
24 : Cinéma 3h tous les 15 jours	Jacky / H39	72	3.960
25 : Desserte de pain pdt 15 jours	M. France / F36	40	2.200
Heures travaillées : 23 226h		Frais du personnel :	
Heures recensées : 23 418		1.366.450 francs	

## Budget d'exploitation Prévisionnel de la section

Section 4 / SERVICE AUX COLLECTIVITES / SERVICE AUX PERSONNES			
1. <u>Charges d'exploitation</u>	<u>Coûts</u>	2. <u>Investissements</u>	<u>Coûts</u>
A. Frais du personnel		A. Amortissables	
Total A1	1.366.450		
B. Frais de fonctionnement		<u>Matériels</u>	
<u>Frais</u>		Équipement des locaux (Mobilier/Mat. Administratif)	0
Location des locaux (3 pièces)	0	Matériel d'entretien	15.000
Petit matériel et outillage (dont vêtements)	0	Véhicules (déplacement et utilitaire)	40.000
Charges (EDF/Tél/Chauffage/Eau/Impôts)	0	Gros matériel d'exploitation (gros outillage/tracteur/échafaudages/hangar...)	0
Fournitures de bureau/Frais de communication	0	Équipement restauration et hébergement	500.000
Assurances (Salariés/Locaux/Véhicules)	7.000	Total A2	555.000
Frais de transport (Vignette/Carburant/Kms)	50.000	B. Non amortissables	
Dotations et provisions	57.000	Achat du terrain	0
Total B1	0	Total B2	
C. Frais financiers	1.423.450		
Total C1			555.000
Total A1+B1+C1		Total A2 + B2	

## Section 5 – « Agriculture, élevage, forêts »

Nous pouvons faire les mêmes remarques que précédemment, toutefois, un certain nombre de financements partiels pouvaient être trouvés, auprès des fédérations de chasse ou de pêche, ou bien des ministères qui cherchent à développer l'entretien des espaces ruraux.

Nous n'avons pas élaboré les projets plus en détail dans ce domaine, mais nous savions que certains de ces travaux étaient déjà partiellement solvables et viendraient encore limiter les frais supplémentaires liés à cette entreprise à but social.

Nous n'en avons pas tenu compte, à cause du côté **décourageant de la course aux subventionnements liés à ce genre de sectorisation**. Le système actuel instaure une démarche administrative tellement lourde qu'elle est décourageante et que souvent les budgets prévus par les ministères dans ces domaines ne sont pas utilisés, malgré l'urgence d'une mise en activité de la population. On préfère paradoxalement distribuer des allocations de survie.

Section 5 / AGRICULTURE / ELEVAGE / FORETS			
Libellé des travaux	Nom / N° de dossier	Heures requises pour le poste	Coût salarial en F
0 : Responsable du département		2028	190.000
1 : Garde/conseiller forêt Boudré		720	39.600
2 : Hippodrome		720	39.600
3 : Replantation de haies		1440	79.200
4 : Idem		1440	79.200
5 : Élevage moutons et poulets		1440	79.200
6 : Culture framboises/céréales		1440	79.200
7 : Idem		1440	79.200
8 : Entr. friches/cultures à gibier 30h		1080	59.400
9 : Idem		960	52.800
10 : Idem		840	46.200
11 : Idem		1440	79.200
12 : Carottes pour ragondins		240	13.200
13 : Piégeur pour les nuisibles		840	46.200
14 : Idem		360	19.800
15 : Récolte tabac (20 pers/1 sem.)		56	3.080
16 : Idem		56	3.080
17 : Idem		56	3.080
18 : 17 autres personnes		17 * 56	17 * 3.080
Heures travaillées : 11 688h Heures recensées : 17548h		Frais du personnel : 1.043.600 francs	

## Budget d'exploitation Prévisionnel de la section

Section : 5 / AGRICULTURE / ELEVAGE / FORETS			
1. <u>Charges d'exploitation</u>	<u>Coûts</u>	2. <u>Investissements</u>	<u>Coûts</u>
A. Frais du personnel	1.043.600	A. Amortissables	
Total A1			
B. Frais de fonctionnement		<u>Matériels</u>	
<u>Frais</u>	0	Équipement des locaux (Mobilier/Mat. Administratif)	0
Location des locaux (3 pièces)	10.000	Matériel d'entretien	20.000
Petit matériel et outillage (dont vêtements)	0	Véhicules (déplacement et utilitaire)	40.000
Charges (EDF/Tél/Chauffage/Eau/Impôts)	0	Gros matériel d'exploitation (gros outillage/tracteur/échafaudages/hangar...)	0
Fournitures de bureau/Frais de communication	3.500	Équipement restauration et hébergement	60.000
Assurances (Salariés/Locaux/Véhicules)	-----		
Frais de transport (Vignette/Carburant/Kms)	26.500	Total A2	
Dotations et provisions	0	B. Non amortissables	
Total B1	1.070.100	Achat du terrain	0
C. Frais financiers		Total B2	-----
Total C1			60.000
Total A1+B1+C1		Total A2 + B2	

## Section 6 – « Entretien de bâtiment, peinture, gros nettoyage »

Comme dans la section N°4, Service aux collectivités et aux personnes, nous avons constaté que nos partenaires étaient des groupements. L'explication est la même que précédemment.

L'ensemble de ces travaux n'aurait pas été réalisé dans le cadre actuel. Les utilisateurs potentiels de ces services réalisaient eux-mêmes ces travaux plutôt que de les rémunérer, mais le résultat était très inférieur à ce qui était nécessaire.

Section 6 / ENTRETIEN DE BATIMENTS / PEINTURE / GROS NETTOYAGE			
Libellé des travaux	Nom / N° de dossier	Heures requises pour le poste	Coût salarial en F
0 : Responsable du département		2028	190.000
1 : Restauration bâtiments Ferme	Roger / H77	1440	79.200
2 : Idem	Paul / H56	1440	79.200
3 : Travaux sur exploitation/Bât	Thierry / H8	1200	66.000
4 : Idem	Christophe/ H14	120	6.600
5 : Idem/mécanique-électricité	Eddy / H26	1440	79.200
6 : Idem	Rachid / H66	720	39.600
7 : Idem	Anicet / H72	1440	79.200
8 : Rénovation ferme Lagache	Christophe/ H14	480	26.400
9 : Idem	Jean-Rémy/H65	480	26.400
10 : Idem		480	26.400
11 : Idem		480	26.400
12 : Chauffeur engins CUMA	Roger / H68	1440	79.200
13 : Remise état moulin	Hervé / H49	1152	63.360
14 : Idem	Jacky / H39	288	15.840
15 : Poste de peinture	Hubert / H6	1440	79.200
16 : Poste entr. bâtiment entreprises	Louis / H16	1440	79.200
17 : Entr. 50 postes de transformation	Marièle / F53	120	6.600
18 : Idem		30	1.650
19 : Nettoyage voutes église	M. France / F36	40	2.200
20 : Entr. et peinture maison commune		96	5.280
21 : Entrl et peinture des tanneries		96	5.280
22 : Entretien bâtiments camping	J. Claude / H41	80	4.400
23 : Nettoyage des plages		16	880
24 : Idem		16	880
25 : Fonctionnement des égouts		384	21.120
26 : Entretien église de Matheflon		20	1.100
27 : Dessinateur ent service public		1440	79.200
Heures travaillées : 14760h Heures recensées : 19846h		Frais du personnel : 1.169.990 francs	



## Budget d'exploitation Prévisionnel de la section

Section : 6 / ENTRETIEN DES BATIMENTS / PEINTURE / NETTOYAGE			
1. <u>Charges d'exploitation</u>	<u>Coûts</u>	2. <u>Investissements</u>	<u>Coûts</u>
A. Frais du personnel		1. A. Amortissables	
Total A1	1.169.990		
B. Frais de fonctionnement		<u>Matériels</u>	
<u>Frais</u>			
Location des locaux (3 pièces)	0	Équipement des locaux (Mobilier/Mat. Administratif)	0
Petit matériel et outillage (dont vêtements)	20.000		5.000
Charges (EDF/Tél/Chauffage/Eau/Impôts)	0	Matériel d'entretien	110.000
Fournitures de bureau/Frais de communication	0	Véhicules (déplacement et utilitaire)	220.000
Assurances (Salariés/Locaux/Véhicules)	58.000	Gros matériel d'exploitation (gros outillage/tracteur/échafaudages/hangar...)	0
Frais de transport (Vignette/Carburant/Kms)	98.000	Équipement restauration et hébergement	335.000
Dotations et provisions			
Total B1	0	Total A2	
C. Frais financiers	1.267.990	B. Non amortissables	
Total C1		Achat du terrain	0
		Total B2	335.000
Total A1+B1+C1		Total A2 + B2	

## Compte de résultat prévisionnel général

Le premier tableau ci-après présente le « compte de résultat prévisionnel » de l'entreprise polyvalente.

**Aucun produit** n'est prévu pour couvrir l'ensemble des charges d'exploitation ce qui est naturel puisque nous avons choisi systématiquement des travaux qui **n'étaient pas solvables** et donc, malgré leur utilité, n'étaient pas réalisés.

Cette présentation de la réalité économique nous semble tout à fait incomplète. Elle correspond à la course aux produits de consommation solvables et à une croissance irraisonnée. Elle laisse des millions de personnes dans la pauvreté, entourés de richesses inaccessibles.

Dans l'hypothèse de « l'emploi, un droit », c'est-à-dire si l'économie se mettait vraiment au service de la société toute entière nous pouvons considérer cette entreprise comme une des **unités active de « l'entreprise France »**, dans ce cas, le financement, nous allons le voir, était assez facile à imaginer.

Au tableau suivant, nous présentons les mêmes charges d'exploitation équilibrée avec autant de charges que de produits. Cette nouvelle présentation peut s'intituler :

### Compte de résultat de l'entreprise de « l'emploi, un droit »

Mais cette fois-ci la présentation regroupe en charges :

- 1) toutes les charges d'exploitation qui correspondaient à une « croissance économique »
- 2) toutes les charges qui venaient alimenter les caisses de « redistribution ».

Et de cette manière on fait apparaître en produits :

- 1) Le produit des impôts et taxes générés pour la collectivité par les charges dites de « croissance économique ».
- 2) Le produit pour les caisses de sécurité sociale des cotisations générées par l'activité.
- 3) Le produit que représentait le coût direct du chômage économisé par la mise en activité des demandeurs d'emploi de longue durée.
- 4) Enfin le solde représente une évaluation forfaitaire de tous les autres coûts sociaux que « l'emploi, un droit » permettait d'éviter et toute la croissance économique générale que représentait une telle révolution à la fois éthique, économique et sociale. Le montant inscrit est probablement très inférieur à la réalité prévisionnelle, mais il suffisait à équilibrer l'action de l'entreprise expérimentale.

**Entreprise expérimentale polyvalente de Seiches sur le Loir**  
**Compte de résultat – Présentation « traditionnelle »**  
**Départements 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6**

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>Produits d'exploitation</u>	
- Achats de marchandises	110.000		0
- Autres achats et charges extérieures	130.000		
	4.150.000		
- Salaires et traitements	1.700.000		
- Charges sociales	220.000		
- Dotation aux amortissements sur immo			
	6.310.000		
Total :		Total :	0
Charges financières	0	Produits financiers	
Total :		Total :	0
Charges exceptionnelles	0	Produits exceptionnels	
Total :		Total :	0
	6.310.000		
TOTAL DES CHARGES :		TOTAL DES PRODUITS :	0
EXCEDENT :		DEFICIT :	6.310.000
	6.310.000		
TOTAL GENERAL :		TOTAL GENERAL :	6.310.000

## Entreprise expérimentale polyvalente de Seiches-sur-le-Loir Compte de résultat dans le cadre de « L'emploi, un droit »

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
<u>1) Charges de croissance économique</u>		<u>Produits générés pour la collectivité</u>	
- Achats	240.000	1) TVA sur consommation supplémentaire (achats)	
- Amortissements sur immo	220.000	(240.000 + 220.000) x 18,6 % =	85.560
- Salaires <b>Nets à payer</b>	3.450.000	TVA sur consommation supplémentaire (salaires)	
		(3.450.000 – 2.010.000) x 18,6 % =	267.840
<u>2) Charges sur salaire</u>			
« Patronales ».....	1.700.000	2) « Charges » affectées à l'entreprise :	
« salariales ».....	700.000	1.700.000 + 700.000 =	2.400.000
		3) Coût du chômage économisé =	2.010.000
		4) Autres coûts sociaux économisés... santé, justice, action sociale, etc. =	1.546.600
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>6.310.000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS :</b>	<b>6.310.000</b>

## Conclusion

L'entreprise locale, polyvalente, expérimentale, l'entreprise de « l'emploi, un droit », était prête à fonctionner en 1995. Elle pouvait fonctionner.

Elle pouvait s'engager sans aucun délai.

Mais cette expérimentation a été impossible car le Préfet du département n'a pas eu ni le droit ni les moyens de nous autoriser à l'expérimenter.

En 2012, elle reste plus que jamais d'actualité.

L'emploi, ne deviendra un droit qu'à condition que tous les citoyens ressentent l'enjeu comme un enjeu **local, collectif, éthique avant d'être un enjeu économique.**

Nota :

Les chiffres ont été suivis depuis 1995 jusqu'à aujourd'hui. Ils sont au moins aussi probants.